



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°348 DU 12 AU 18 DECEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 4 cadavres. Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 mineurs tués. Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains. Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie. Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux DESC et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

V. DES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	3
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	4
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	4
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	5
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>VI. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CMC	: <i>Cooperative Muratori e Cementisti</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAB	: <i>Forces Armées Burundaises</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi

En date du 16 décembre 2022, sur la colline Muyange-Kavumu, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Rémy Bayisabe, âgé de 36 ans, a été retrouvé tout près de son domicile par ses voisins. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures au niveau du cou tandis que ses bras étaient ligotés par derrière. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré dignement par sa famille.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 14 décembre 2022, vers 16 heures, dans une brousse, sur la 6^{ème} transversale, colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié gisant dans le sang a été retrouvé par des agriculteurs qui provenaient des champs. Selon des sources sur place, ce corps présentait plusieurs blessures. Selon les mêmes sources, la veille, vers 23 heures, des habitants ont vu le véhicule d'Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke passé à la 5^{ème} transversale et se dirigeait vers la 6^{ème} transversale. Le cadavre a été enterré par la population sur le même lieu de découverte sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans faire des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega

En date du 12 décembre 2022, vers 23 heures, entre les collines Ruhande et Gishubi, zone et commune Gishubi, province Gitega, un corps sans vie de Pierre Ngendazi alias Mabuye, âgé de 63 ans, pensionné ex-FAB, a été retrouvé allongé dans un ruisseau. Selon des sources sur place, ce cadavre avait une blessure profonde au niveau de la tête tandis que ses béquilles ont été trouvées à 10 mètres du cadavre. Selon les mêmes sources, il avait passé

l'après-midi de ce jour au marché de Gishubi. Vers 22 heures, son épouse avait informé ses voisins que son mari était introuvable depuis 18 heures et que même son téléphone était éteint. Le grand frère de la victime, Donatien Nijenhagera et les voisins sont allés le chercher et ont trouvé le cadavre dans ce ruisseau. Par après, ils ont alerté Marie Chantal Nduwayezu, administrateur communal de Gishubi et le Commissaire Communal. Ces deux autorités sont arrivées sur le lieu, vers 4 heures du matin, pour s'enquérir de la situation et l'enterrement a eu lieu le même jour, sur l'ordre de cet administrateur communal.

Un corps sans vie retrouvé en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2022 indique qu'en date du 6 décembre 2022, dans la réserve naturelle de Murehe, sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été trouvé par des enfants qui gardaient des chèvres. Selon des sources sur place, ce cadavre a été enterré sur le même lieu sur l'ordre d'Asmani, Chef de cette colline sans mener des enquêtes.

Deux personnes tuées en commune Butihinda, province Muyinga

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 2022, sur la colline Kobero, commune Butihinda, province Muyinga, Seramani Majambere et son épouse, Espérance Niyonkuru ont été tués suite à une grenade lancée dans leur ménage à travers une fenêtre de la chambre à coucher. Selon des sources sur place, Espérance Niyonkuru est morte sur le champ tandis que Seramani Majambere est mort à l'hôpital de Ngozi où il avait été évacué. Selon les mêmes sources, les auteurs du crime ainsi que les circonstances de ce crime n'ont pas été connus.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASINATS D'ENFANTS

Un enfant tué par son père, responsable zonal-adjoint de la Ligue des jeunes Imbonerakure en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2022 indique qu'en date du 29 novembre 2022, à l'ECOFO Buzige, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Eric Ntwari, âgé de 8 ans, écolier à la deuxième an-

née à cette même école a été tué à coups de bâtons par son père, Pierre Simpata, enseignant à la deuxième année, responsable zonal-adjoint de la Ligue des jeunes Imbonerakure à Ruyaga. Selon des sources sur place, Pierre Simpata a battu à coup de bâtons tous les élèves de sa classe en date du 29 novembre 2022 en les accusant d'avoir dérangé en classe et il a battu doublement son fils en

l'accusant d'avoir refusé de donner les noms des dérangeurs. Selon les mêmes sources, cet enfant est rentré dans un mauvais état et le lendemain, il n'est pas retourné à l'école jusqu'à rendre son âme, six jours après les bastonnades. Lors de l'enterrement de l'enfant, deux jours après, le père qui a reconnu être la cause de la mort de son fils a demandé pardon à ceux qui participaient aux funérailles. Les enseignants de cette école et les habitants de cette colline sont inquiets de la sécurité de leurs enfants et demandent que cet enseignant soit traduit devant la justice surtout qu'il ne cesse de punir les enfants d'une façon violente.

Un enfant tué suite à une explosion d'une grenade en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2022 indique qu'en date du 6 décembre 2022, vers 9 heures, sur la colline Butare, zone et commune Kayogoro, province Makamba, Viello Ndayishimiye, âgé de 12 ans, a été tué par une explosion d'une grenade offensive. Selon des sources sur place, cette victime jouait avec deux autres enfants chez un certain Yayi, cultivateur et ancien combattant du parti CNDD-FDD. Cette grenade avait été amenée là par Miburo, voisin qui accusait Yayi de lui avoir pris sa femme.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 17 décembre 2022, la nuit, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana province Gitega, un corps sans vie d'Aaron Nshimiri-mana, âgé de 26 ans, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde dans l'enclos. Selon des sources

sur place, il était marié à Charité Kwizera et avait un enfant de 2 ans ensemble. Selon les mêmes sources, une lettre d'adieu à son épouse a été trouvée et elle expliquait que c'est à cause des conflits lui opposant à sa femme qui l'ont poussé à décider de quitter cette terre et qu'il regrette de l'avoir épousée.

II. DE LA JUSTICE

Un membre de la milice Imbonerakure condamné en province Bubanza

En date du 13 décembre 2022, le TGI Bubanza a auditionné et condamné Jean Paul Muhire à 20 ans de servitude pénale. Selon des sources sur place, Jean Paul Muhire a été accusé d'avoir volontairement tué Ezéchiel Nzoyikorera, son collègue de service dans un restaurant à Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Au cours de ce procès de flagrance, Jean Paul Muhire a avoué les faits et il a demandé pardon en expliquant que c'était un accident. Rappelons que Jean Paul Muhire était membre de la milice Imbonerakure et avait été arrêté le matin du 8 décembre 2022 après avoir tué par un poignard Ezéchiel, membre de la même milice suite à une dispute relative au remboursement d'une somme de 1000 fbu.

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en comune Rutovu, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 12 décembre 2022 indique qu'en date du 8 décembre 2022, sur la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Innocent Ndayisenga, membre de la milice Imbonerakure de la même colline a été arrêté par la police du commissariat communal de la commune Rutovu. Selon des sources sur place, Innocent Ndayisenga a été accusé d'avoir blessé à coups de machettes au visage et sur la tête son voisin, Ernest Kwizera lui aussi membre de cette milice Imbonerakure. Selon les mêmes sources, Ernest Kwizera tentait d'empêcher Innocent Ndayisenga de détruire un champ de pomme de terre du petit frère du même présumé auteur qui est en conflit foncier. La victime a été conduite au centre de santé de Kajondi pour des soins médicaux.

III. DE LA GOUVERNANCE

Paralysie des activités par des membres du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 décembre 2022, de 6 heures à 11 heures, au centre, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, toutes les activités de ce centre ont été interrompues par des membres du parti CNDD-FDD fêtant l'adhésion de nouveaux membres. Se-

lon des sources sur place, des membres de ce parti ont commencé à dresser des drapeaux de ce parti et ont planté des bananiers autour d'une partie la RN 12 jusqu'au stade de la zone Buhiga. Le marché de ce centre, des magasins et des boutiques des environs ont été fermés. Selon les mêmes sources, depuis 8 heures, quatre groupes de membres de la milice Imbonerakure ont commencé à courir dans tous

dans tous les quartiers du centre Buhiga des membres du parti CNDD-FDD et ils lançaient des slogans glorifiant les forces et les exploits du parti CNDD-FDD et mêmes des chants intimidant des opposants et des membres de la société civile ont été entendus. Vers 10 heures, ces membres du parti CNDD-FDD ont commencé un défilé où ils marchaient comme des militaires et ils étaient comman-

dés par leur chef communal, Landry en présence des autorités provinciales à savoir Nestor alias Benurire, responsable provincial de la milice Imbonerakure, le Gouverneur et le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Signalons que jusqu' à 11 heures, même la circulation des véhicules était perturbée par les activités dudit parti au centre Karuzi.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Montée des prix des denrées alimentaires en province de Muramvya

En province de Muramvya, les prix des denrées alimentaires de 1^{ère} nécessité ont connu une hausse sur les marchés de cette province. A titre illustratif,

entre le 15 novembre 2022 et le 13 décembre 2022, les prix ont augmenté de 200 fbu pour certains produits comme le riz à 6000 fbu pour d'autres produits comme le ciment importé comme le tableau ci-après l'indique.

Article	Mesure	Prix au 15 novembre 2022	Prix au 13 décembre 2022
Riz	1 kg	4.000	4.200
Haricot	1kg	2.400	3.000
Farine de manioc	1kg	2.200	2.500
Banane	1 régime	13.000-14.000	15.000-17.000
Patate douce	Un panier	8.000	9.000
Manioc	3 pièces	1.700	2.000
Colocase	Un panier	14.000	15.000
Ciment BUCECO	1 sac	35.000	40.000
Ciment « Camel » et Simba	1 sac	36.000	42.000
Carburant (essence ou mazout)	1 litre	6.000	8.000-9.000 (en cachette)

Signalons que les causes de cette montée des prix sont les effets du changement climatique ayant entraîné l'insécurité alimentaire.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2022 indique qu'en date du 6 décembre 2022, vers 21 heures, sur la colline 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Joachim Hakizimana a été blessé à coups de machette au niveau du bras et de la jambe par Séraphine Barakekenwa, responsable de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD, accompagnée par sa fille Evelyne Rukundo et Jovanis Mpawenimana, Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée qu'il n'est pas natif de Maramvya et qu'il n'a pas le droit d'avoir une parcelle dans cette localité. Selon les mêmes sources, Séraphine et sa fille Evelyne ont été arrêtées en date du 9 décembre 2022 et elles ont

été conduites au cachot du parquet de Bujumbura rural, à Kabezi. Le TGI de Bujumbura rural les a auditionnées et les a condamnées à une peine de servitude pénale de 2 ans mais Jovanis Mpawenimana avait pris fuite. Joachim Hakizimana a été alité à l'Hôpital militaire de Kamenge.

Deux personnes blessées en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 décembre 2022 indique qu'en dates du 11 et 12 décembre 2022, aux quartiers Gisyo et Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Tony Hategekimana vivant à l'endroit appelé communément « Ku Mbaho » et Dieudonné Hakizimana, enseignant, ont été attaqués et blessés par des membres de la milice Imbonerakure en patrouille

nocturne. Selon des sources sur place, en date du 11 décembre 2022, au quartier Gisyo, Tony Hategeki-mana a été tabassé, blessé et dépouillé de ses biens dont des habits qui étaient sur le portail de son habitation. Il a été conduit dans une structure sanitaire de la localité où il a été alité pendant une semaine. En date du 12 décembre 2022, au quartier Kajiji, Dieudonné Hakizimana a été attaqué et blessé à coup de machette quand il rentrait et tous ses biens dont l'argent ont été volés. Il a été sauvé par son voisin qui lui a reconnu. Les victimes et la population de cette localité demandent qu'ils soient protégés et que soient suspendues les patrouilles nocturnes de ces membres de la milice Imbonerakure.

Tentative de meurtre d'un enfant en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2022 indique qu'en date du 6 décembre 2022, vers 21 heures, au quartier Nyabiharage, commune et province Gitega, Kelly Nibitanga, âgé de 13 ans, a été enlevé de son domicile par Joachim Ndiokubwayo, âgé de 30 ans, transporteur des bagages dans la ville de Gitega. Celui-ci a conduit l'enfant dans un boisement se trouvant en haut du quartier Nyabiharage où il l'a poignardé au niveau de la gorge. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant était malade tandis que son père n'était pas encore rentré. Selon les mêmes sources, des porcs de Joachim avaient été dévorés par des chiens du père de la victime et il voulait se venger. L'enfant a crié au secours et il a été sauvé par l'intervention des habitants de la localité. Le présumé auteur a été arrêté et ont conduit au cachot de la police du commissariat de Gitega où il a été relâché après 2 jours. Par après, il été arrêté de nouveau et conduit au cachot de la PJ Gitega grâce aux dénonciations des défenseurs des droits de l'enfant.

Une fille blessée en commune et province Bururi

En date du 15 décembre 2022, vers 8 heures du ma-

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie.

tin, au-dessus de la rivière Kanzongoro, sur la sous-colline et colline Mugozi, commune et province Bururi, Odette Nibampa, employée du secrétariat public à Kiremba a été attaquée et poignardée à quatre coups de machette au visage, à la tête et à l'avant-bras par un homme vêtu d'une culotte noire et d'un tricot noir. Selon des sources sur place, ce dernier a volé à la victime deux téléphones portables (Android et un petit téléphone) et un sac à main. Selon les mêmes sources, le présumé auteur appelé Pascal Ndikumana a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat de police à Bururi. Ce dernier avait été trouvé avec du sang sur ses habits et portait les mêmes habits que ceux révélés par la victime.

Des maisons et des champs détruits par des inondations en provinces Bururi et Rumonge

En date du 14 décembre 2022, sur la sous-colline Nyakigo, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, 21 maisons et plusieurs champs de culture ont été détruits par des inondations aggravées par des activités de construction du barrage hydroélectrique Jiji-Murembwe. En zone Kizuka, commune et province Rumonge, ces inondations ont détruit 2130 maisons ainsi que du matériel scolaire appartenant à 1250 élèves. Pour le cas de la commune Songa, une réunion avec des victimes a été tenue et a été vue la mise en place d'une commission, composée de la police, l'administration, les élus locaux, l'Agape et CMC ORASCOM ayant pour objectif de faire l'inventaire des personnes impactées et de leurs biens. Selon les mêmes sources, les habitants proches de ce barrage réclament d'être indemnisés par la société CMC ORASCOM estimant que leurs biens et maisons ont été endommagés par des eaux de pluie qui ont débordé les caniveaux non encore aménagés. Quant aux habitants de la commune Rumonge, ils demandent l'intervention des bienfaiteurs pour qu'ils leur apportent un soutien matériel

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, aux DESC, à la gouvernance et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.